



Conditions de la carte de résident 10 ans pour un couple

Par Ali5513

Bonjour à tous,

Je suis actuellement titulaire d'un passeport talent - carte bleue européenne depuis décembre 2017 (nationalité tunisienne) et je m'interroge sur la possibilité d'obtenir une carte de résident de 10 ans.

- Ma situation :

- En France depuis plus de 5 ans (depuis décembre 2017)
- Mon épouse possède un titre "passeport talent - famille accompagnante"
- Nous avons deux enfants nés en France et scolarisés
- Je gagne 4 400? nets mensuels (seul revenu du foyer)
- Mon épouse s'est consacrée à l'éducation de nos enfants et n'a pas d'activité professionnelle

- Mes questions :

1. Remplissons-nous les conditions pour demander une carte de résident de 10 ans ?
2. Le fait que mon épouse n'ait pas d'activité professionnelle peut-il être un motif de refus pour sa demande ?
3. Serait-il plus avantageux qu'elle conserve son statut actuel de "passeport talent - famille accompagnante" ?

Merci d'avance pour vos conseils et retours d'expérience !

Par kang74

Bonjour

Personnellement je ne peux que vous conseiller de contacter une association ou un organisme au vu des évolutions récentes pour savoir ce qu'il est possible de faire sans nuire à la situation de votre femme, qui est quand même précaire dans cette histoire .

Anticipez le fait qu'elle puisse attester de son niveau de français .

[url=https://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/titres-de-sejour/presentation-des-differents-types-de-titres-de-sejour/]https://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/titres-de-sejour/presentation-des-differents-types-de-titres-de-sejour/[/url]

Par Ali5513

kang74

Merci pour votre réponse, avez des organismes ou associations à me recommander ?

Merci

Par kang74

Le mieux est de faire des recherches pour voir si localement il y en a qui correspondent (google est ton ami).

Parfois les retours d'expériences (récentes)de vos compatriotes (puisqu'il y a des accords avec la Tunisie)peuvent aident à savoir concrètement ce qu'il faut faire et ne pas faire suivant votre temps de résidence en France .

Bref anticipez .